

DELIBERATION DU BUREAU

N°2018-01/04B

Objet : AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES.

L'an deux mille dix-huit, le 24 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 au Centre José Arriéta à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Georges BRETONES, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Jean ROMEO.

Secrétaire de séance : Marcel AMOUROUX.

Date de convocation : 17 janvier 2018

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération en date du 16 novembre 2016, le Bureau Communautaire a attribué à la Société SMACL, à compter du 1^{er} janvier 2017, le marché public d'assurances relatif aux véhicules terrestres et aux risques annexes, pour une durée de 4 ans.

Compte tenu des modifications apportées au parc automobile (ajout et suppression de véhicules) au cours de l'année 2017, il est nécessaire, ainsi que le prévoit le marché, de conclure avec la SMACL un avenant de régularisation.

Ainsi l'avenant proposé par la SMACL prévoit une cotisation supplémentaire de 2 424,14 € HT soit 2 713,84 € TTC.

AINSI LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant n°1 au marché public d'assurances véhicules terrestres à moteur et risques annexes ;

✚ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20180124-2018-01-04B-DE
Date de télétransmission : 26/01/2018
Date de réception préfecture : 26/01/2018